

## CHAPITRE SEIZIÈME

*La Cathédrale au XIX<sup>e</sup> siècle.*

Nous avons dit plus haut que l'année 1800 avait inauguré une ère de pacification religieuse; c'est que le jeune vainqueur de Marengo (14 juin 1800), sans méconnaître la valeur de ses soldats, attribuait alors ses succès militaires surtout au concours de la Providence : aussi cinq jours après sa victoire, s'empressa-t-il de témoigner au cardinal Martiana, évêque de Verceil, le désir de s'entendre avec le Souverain Pontife pour le rétablissement de la religion catholique en France. Pie VII accueillit les propositions du premier Consul avec bonheur; on négocia, et, le 16 juillet 1801, le concordat était signé par les plénipotentiaires du pape Pie VII et ceux du premier Consul de la République. En vertu de l'article 2 du concordat, ordonnant une nouvelle circonscription des diocèses français, l'antique et illustre siège de Chartres fut incorporé au diocèse de Versailles, créé à cette occasion. La cathédrale de Chartres, devenue simple église paroissiale, resta vingt ans privée des gloires d'un siège épiscopal.

Cependant l'assistance aux offices devenait de plus en plus nombreuse; les ressources de la fabrique se trouvant ainsi augmentées, on put compléter le mobilier de l'église; nous voyons d'après les notes de M. Lecocq que, le 31 mai 1801, l'ordre fut donné de se procurer deux cents nouvelles chaises, et, le 12 juillet suivant, 168 livres étaient versées entre les mains de l'orfèvre Chauffert pour prix de deux calices dont les coupes étaient dorées à l'intérieur.

S'il était urgent de remplacer les calices d'étain, il était encore plus important de donner au troupeau des pasteurs légitimes. M<sup>sr</sup> de Lubersac, qui s'était d'abord réfugié en Angleterre et ensuite en Allemagne à Hildesheim, où il put venir en aide aux prêtres de son diocèse exilés comme lui, avait

donné sa démission sur la demande de Pie VII, c'est seulement alors que l'Église de Chartres, gouvernée canoniquement par M<sup>sr</sup> Charrier de la Roche, évêque de Versailles, fut affranchie de toute alliance avec le schisme. Le nouvel évêque fut reçu dans la Cathédrale (juillet 1802) avec les honneurs dus à sa dignité épiscopale (1), il y administra les sacrements et établit dans la ville deux paroisses: celle de Notre-Dame et celle de Saint-Pierre. Peu de temps après, en 1803, l'abbé Augustin Maillard, ancien curé de Saint-Saturnin, fut chargé de la cure de Notre-Dame (2); quatre vicaires lui furent adjoints pour partager avec lui les fonctions de la paroisse.

La Cathédrale, dévastée et profanée pendant la Révolution, avait besoin d'être purifiée et ornée avant de servir au culte. L'abbé Maillard et son conseil de fabrique se mirent à l'œuvre avec zèle. Les chapelles détruites, furent rétablies: le chœur et le sanctuaire furent promptement rendus à l'état de cette dignité religieuse qui leur convient.

Les sept cloches enlevées à l'époque de la terreur n'avaient pas été remplacées. Pour toute sonnerie il n'y avait plus à Notre-Dame que la petite cloche nommée *Piat* qui pesait à peine 900 kilogrammes. Ce faible débris de l'ancienne sonnerie servit jusqu'en 1816 à annoncer tous les offices. Napoléon qui aimait tant les cloches dut regretter de n'entendre annoncer son entrée à Chartres en 1811 que par une si faible voix, là où retentissait autrefois une harmonie si célèbre; nul doute qu'il n'eût prêté l'oreille avec bonheur aux sons majestueux que Henri IV avait admirés (3).

(1) Le 12 août 1802, on paie au citoyen Boucher, musicien, 108 livres pour deux messes en musique chantées dans l'église, l'une à la réunion des prêtres en icelle, l'autre à l'arrivée de M<sup>sr</sup> l'évêque.

(2) Augustin Maillard, né le 9 mars 1746, fut institué le 21 janvier 1804. Il mourut le 21 janvier 1818. *Archives de l'évêché.*

(3) On se rappelle que la ville de Chartres, assiégée par Henri IV en 1591 depuis un mois, ne laissa pas au milieu du tumulte des armes de célébrer l'anniversaire de sa délivrance miraculeuse (15 mars 1568): « La procession de Notre-Dame de la Victoire eut lieu tant à l'intérieur » de l'église haute et basse que dans les rues de la ville avec une

Deux nouvelles cloches furent placées dans le clocher neuf.  
 « Le 28 juillet 1816, M. le comte d'Artois, depuis Charles X,  
 » et M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême, ayant accepté de nom-  
 » mer deux nouvelles cloches, se firent représenter par le  
 » vicomte de Sesmaisons et la duchesse de Gontaut-Biron. La  
 » première nommée *Marie-Thérèse* pesait environ 3,100 livres;  
 » la deuxième nommée *Louise-Charlotte* pesait 2,400 : ces  
 » deux cloches, avec celle qui s'appelait *Piat*, formaient une  
 » sonnerie faible, sans doute, mais d'un accord agréable; elles  
 » existaient depuis vingt ans quand l'incendie de 1836 vint  
 » les détruire (1). »

En 1806, M. l'abbé Maillard, pour donner plus de dégagement  
 aux offices de la paroisse, déplaça la Vierge Noire, et l'établit dans  
 l'endroit où nous la voyons maintenant, c'est-à-dire près la  
 porte de la sacristie; elle repose sur une colonne du XIII<sup>e</sup> siècle  
 dont le chapiteau est très délicatement sculpté. Cette  
 colonne provient, dit-on, de l'ancien jubé.

Le Voile de la Sainte Vierge que nous avons vu morceler en  
 1793 était une relique trop précieuse pour qu'elle ne fût pas  
 remise en honneur. Les deux morceaux les plus considérables  
 avaient été à cette époque envoyés à Paris pour être examinés  
 par le savant abbé Barthélemy; celui-ci renvoya bientôt ces  
 étoffes avec son appréciation à M. Guillard le jeune, lequel, en  
 sa qualité de procureur syndic de la Commune, avait assisté à  
 l'ouverture de la châsse; M. Guillard conserva ce dépôt avec  
 soin, pendant le temps de la Terreur, et, lorsqu'il se vit près  
 de mourir, il jugea convenable de le remettre à M. l'abbé Costé,  
 ancien chanoine de Saint-André et ancien secrétaire de M<sup>sr</sup> de  
 Lubersac, à la condition de le transmettre à M. Maillard,  
 curé de Notre-Dame de Chartres.

Rappelons ici que M<sup>sr</sup> de Lubersac, évêque démis-  
 sionnaire, était revenu en France quand la paix fut rendue

» pompe inaccoutumée et un éclat extraordinaire au son de toutes les  
 » cloches dont la mélodie émerveilla le bon Henri, qui défendit de tirer  
 » le canon toute la journée ne voulant pas qu'on troublât la dévotion  
 » des habitants. » Voir *Notre-Dame de la Brèche*, 1843, p. 17.

(1) *Notice historique concernant la sonnerie*, 1840, p. 24.

à l'Église. Napoléon, par un décret du 21 mars 1806, le  
 nomma chanoine de Saint-Denis; dès lors le prélat vécut dans  
 la retraite, partageant son temps entre la prière et les bonnes  
 œuvres. C'est ainsi qu'il se préoccupa de recueillir les fragments  
 qui avaient été détachés des deux principales pièces du voile  
 de Notre-Dame et d'assurer l'authenticité à cette relique insé-  
 parable de notre cathédrale. Il n'eut pas de peine à constater  
 l'identité des portions d'étoffe que l'on remit entre ses mains.  
 Voici, écrit tout entier de sa main, le procès-verbal que nous a  
 laissé M<sup>sr</sup> de Lubersac (1):

« † J. M. J. Nous, Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, ancien  
 » évêque de Chartres, soussigné, certifions que les différentes  
 » parties d'étoffes ci-incluses ont été séparées d'autres plus  
 » considérables extraites d'une grande châsse très précieuse  
 » conservée pendant plusieurs siècles au Trésor de notre église,  
 » exposée à la vénération des fidèles, laquelle a été arrachée  
 » et spoliée par des mains sacrilèges pendant la dernière  
 » révolution.

» La dite châsse contenait un vêtement que l'on prétendait  
 » être une chemise de la Très-Sainte Vierge, envoyé par un  
 » empereur de Constantinople à Charlemagne et donné à  
 » l'Église de Chartres par Charles-le-Chauve, son petit-fils,  
 » d'après la chronique de la dite église.

» Il nous a été rapporté que feu M. l'abbé Barthélemy, savant  
 » antiquaire de l'Académie des Inscriptions, consulté sur  
 » l'espèce de l'étoffe trouvée dans la dite châsse, a répondu  
 » que c'était un voile à l'usage des femmes dans les pays  
 » orientaux et qui ne devait pas avoir une antiquité moindre  
 » de deux mille ans.

» C'est par une pieuse dextérité que cette partie de la dite  
 » relique a été soustraite à la perverse intention des spolia-  
 » teurs par des gens de bien, à nous connus tels et dignes de  
 » foi, nos anciens diocésains, à la condition d'en conserver  
 » une partie.

(1) Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de  
 Monseigneur Regnault.

« Pour satisfaire à leur dévotion, après en avoir séparé deux  
» petits fragments que nous avons enfermés dans deux reli-  
» quaires portatifs en vermeil; nous avons déposé le surplus  
» dans un reliquaire neuf d'argent en forme d'ostensoir, orné



CHARLES-LE-CHAUVE DONNE A L'ÉGLISE DE CHARTRES LA TUNIQUE  
DE LA BIENHEUREUSE VIERGE

Cette image est gravée sur un coffret donné en 1549.

» autour d'étoiles et surmonté d'une croix dorée avec cet écrit,  
» en entier de notre main, signé de nous et revêtu de notre

» ancien sceau, pour en assurer autant que possible, l'authen-  
» ticité. *Nota*: Il est à observer que toutes les parties d'étoffe  
» qui sont ornées de broderies en or ont été coupées sur  
» celle que l'on nous assure avoir servi d'enveloppe à la véri-  
» table relique et que le surplus divisé en deux parties a seul  
» appartenu au voile de la Très-Sainte Vierge.

« A Paris le 7 septembre (veille de la Nativité de la glorieu-  
» se et immaculée mère de notre divin sauveur et rédempteur)  
» de l'an 1809. † J-B de Lubersac, ancien évêque de Chartres. »

Les autres fragments du Voile furent successivement rendus  
par leurs détenteurs (1). En 1820, M<sup>lle</sup> Maillard se dessaisit  
de ceux dont elle avait hérité de M. Maillard, curé de la  
Cathédrale, son frère, décédé en 1818. Un nouveau procès-ver-  
bal de M<sup>sr</sup> de Lubersac en fait foi. Ce vénérable évêque  
lui-même conçut à cette époque quelques remords d'avoir  
conservé deux reliquaires du Voile dans sa chapelle domes-  
tique à Paris, pour s'assurer, affirmait-il, la protection de la  
Très Sainte Vierge. « Que dirait-on, si l'ancien évêque de  
» Chartres donnait le mauvais exemple de retenir ce qui  
» a été enlevé à cette église que j'aimerai toujours? » Il  
renvoya donc ces deux reliquaires; l'un en forme d'ostensoir  
fut remis de sa part à M. l'abbé Verguin, supérieur du grand  
séminaire, l'autre en forme d'arche fut rapporté à M. l'abbé  
Chasles, curé de Notre-Dame, par un jeune ecclésiastique  
chartrain dont M<sup>sr</sup> de Lubersac avait reçu la visite (2). Par ces  
réintégrations, la Cathédrale rentra en possession des princi-  
pales parties de la *Sancta Camisia*?

(1) En 1811, M. Maillard désirant faire revivre un usage d'après lequel  
l'ancien chapitre offrait une *chemisette* d'étoffe précieuse aux princesses  
qui étaient sur le point de donner au trône un héritier, obtint l'auto-  
risation de M<sup>sr</sup> l'Évêque de Versailles, aumônier de l'Empereur, pour la  
présentation de cette image religieuse. L'offrande en fut faite le 15 mars  
avec grands remerciements de l'Impératrice Marie-Louise. Cette chemi-  
sette avait dû reposer quelque temps sur la Sainte Relique dont M. Mail-  
lard était alors possesseur.

(2) C'était l'abbé Louis-Jacques Brière, neveu du martyr de ce nom,  
qui devint curé de la Cathédrale en 1851. Il a raconté lui-même son  
entrevue avec le vieil évêque dans la brochure consacrée à son oncle.

Notre-Dame de Chartres voulut qu'on rendît à son Eglise, outre ce précieux Vêtement, ceux qui en étaient les gardiens séculaires, un évêque et son Chapitre. Le concordat de 1817 ayant rétabli le diocèse de Chartres, on proposa à M<sup>sr</sup> de Lubersac de remonter sur son siège. Il s'excusa sur son grand âge, et de fait il mourut le 30 août 1822 dans sa 85<sup>e</sup> année. Mais s'il ne put revoir de ses yeux cette église épiscopale qu'il avait juré d'aimer toujours, du moins il tint à reposer non point sous ses dalles, ce qui eût été contraire à l'usage, mais tout près d'elle, dans cette crypte de Saint Martin-au-Val, où plusieurs de ses prédécesseurs avaient déjà fixé leur dernière demeure. Son désir consigné dans son testament fut religieusement rempli.

A sa place, M<sup>sr</sup> de Latil, déjà évêque *in partibus*, fut chargé le 8 novembre 1821 de renouer la série des évêques Chartrains. Aussitôt il constitua ses grands vicaires MM. de Simony, depuis évêque de Soissons, et de Bonald, mort cardinal archevêque de Lyon. Il rétablit le collège capitulaire qu'il composa de membres pris dans le diocèse et au dehors, tous distingués par leur naissance ou leurs vertus (1). Les nouveaux chanoines serrés autour de leur évêque rendirent à la basilique de Notre-Dame quelques reflets de sa gloire passée, et à ses cérémonies une partie de leur ancienne solennité.

Mais M<sup>sr</sup> de Latil fût plutôt montré que donné à son église. Le 26 avril 1824, il était transféré à l'archevêché de

---

Les Archives de l'Évêché contiennent un rapport détaillé sur ces deux restitutions faites par M<sup>sr</sup> de Lubersac.

(1) Comme les autres cathédrales de France, Chartres eut neuf chanoines titulaires, voici leurs noms : Jean Verchères, chanoine avant la Révolution ; Louis Cognery, official ; Nicolas Teyssier, ancien prédicateur de la reine Marie-Antoinette ; Bernard de Maussé (le dernier survivant, mourut en 1847 âgé de 84 ans) ; Étienne Blanquet de Rouville, grand pénitencier, évêque *in partibus* de Numidie ; Marie Barentin, promoteur ; Pierre Chasles, curé de la cathédrale ; Louis Talhouet de Brignac qui devint aumônier du roi, quand plus tard il passa dans le diocèse de Reims à la suite de M<sup>sr</sup> de Latil (M<sup>sr</sup> de Forges, ancien auxiliaire du cardinal archevêque de Rennes est son neveu) ; et enfin Simon Verguin, supérieur du grand séminaire.

Reims ; néanmoins, dans son court passage, il avait trouvé le temps de donner au Voile de Notre-Dame un témoignage de sa pieuse munificence ; il lui offrit un édicule semi-gothique en bronze doré pour contenir la petite châsse de vermeil laissée par M<sup>sr</sup> de Lubersac. C'est le 11 août 1822 que la sainte châsse fut inaugurée.

Nommé, le 26 avril 1824, évêque de Chartres, l'abbé Clausel de Montals prenait possession de son siège le 23 septembre suivant. Sa dévotion naïve à la Sainte Vierge, son goût vif des belles choses promettaient des jours heureux à son église : hélas ! ce fut sous son règne qu'elle essuya les plus terribles épreuves et qu'elle faillit, à deux reprises, s'écrouler dans une immense ruine.

La première catastrophe arriva le 23 mai 1825, le lundi de la Pentecôte, au moment où l'on entonnait le *Magnificat* ; la foudre tomba sur le clocher neuf, traversa les divers planchers de la flèche jusqu'à la cloche de l'horloge et fendit l'extrémité de l'une des énormes poutres du beffroi. Le feu couva longtemps avant d'éclater, et ne se manifesta que vers huit heures du soir, dans le plancher immédiatement supérieur au timbre. Le baron de Giresse la Beyrie, alors préfet d'Eure-et-Loir, rendant compte de cet événement, paya un juste tribut d'éloges à l'intelligence et au dévouement dont avaient fait preuve les sieurs André, Durand, Foissy, Gervais, Lebrun et Mahey en se rendant maîtres de l'incendie, dès sa naissance. A cette époque, la Cathédrale n'était point placée sous la sauvegarde des paratonnerres. Le danger auquel elle venait d'échapper eut au moins cet avantage que le Gouvernement se hâta d'y faire placer ces pointes préservatrices et la mit à l'abri du feu du ciel. On lit, en effet, cette inscription sur les barreaux de fer qui vont se perdre dans les puisards : BILLIAUX A PARIS, AN 1825 (1). Si elle était à l'abri de la foudre, elle pouvait encore devenir la proie du plus terrible des éléments destructeurs ; elle en fit la fatale expérience dans la soirée du 4 juin 1836.

---

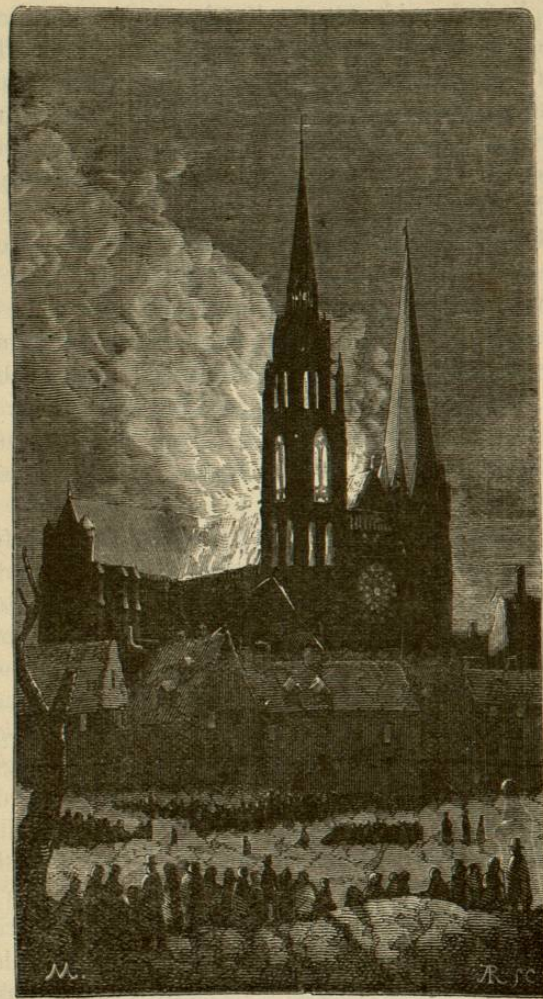
(1). Cf. *Recueil des actes administratifs*, du 18 mai 1825, et *Notes sur la Cathédrale*, par M. Benoit, dans l'Annuaire de 1843, p. 401.

Le feu, mis par l'imprudence, on n'ose dire par la malice de deux ouvriers plombiers occupés à la réparation de la toiture, se déclara avec une violence extrême. Il commença dans l'angle Nord-Ouest du transept vers six heures et demie du soir. Au son lugubre du tocsin toute la population consternée accourut pour porter secours à sa chère Cathédrale. Déjà elle ne présentait plus que l'aspect d'un immense brasier; c'était, nous ont dit des témoins oculaires, un spectacle tout à la fois grandiose et terrible; des jets de flamme s'élançaient à une hauteur effrayante projetant leurs clartés sinistres jusque dans les nuages et couvrant les maisons voisines de débris incandescents. Des ordres habilement donnés établirent un service de pompes aussi actif que bien dirigé. Mais tous les efforts furent vains: en quelques heures toute la charpente du chœur, de la grande nef et des deux clochers fut consumée par les flammes, malgré les prodiges d'héroïsme et de dévouement des pompiers de Chartres, de Saint-Prest, de Saint-Georges-sur-Eure, de Morancez, de Dammarie, de Sours, de Thivars, de Fontaine-la-Guyon, de Saint-Piat, de Jouy et d'Illiers. L'incendie après avoir duré onze heures s'arrêta faute d'aliments. Les charpentes n'existaient plus, mais l'édifice lui-même avait peu souffert; il avait été sauvé par la solidité de ses voûtes et surtout par la protection de la Mère de Dieu (1); la Providence a permis qu'il subsistât en témoignage du génie de nos pères et de leur généreuse piété envers leur auguste Patronne.

La nouvelle de cet incendie causa une immense émotion en Europe. Au premier moment on en exagéra les ravages. Le *Moniteur* du 10 juin rassura les esprits en publiant la lettre

(1) Dans sa lettre adressée au Souverain Pontife, le 21 mai 1854, M<sup>r</sup> Regnault rappelle l'incendie de 1836 en ces termes: « N'avons-nous pas vu cet immense incendie qui, en 1836, éclata avec tant de violence dans notre Cathédrale et semblait devoir détruire entièrement ce temple majestueux, s'arrêter tout-à-coup? Chose étonnante! le feu qui consuma toute la partie supérieure de l'édifice épargna le vaisseau et respecta pour ainsi dire nos admirables verrières sans vouloir les toucher, ni endommager même légèrement leurs brillantes couleurs. » *Lettres et Mandements*. Chartres, 1873.

suivante que lui avait adressée M. Adelphe Chasles: « Vos lecteurs apprendront sans doute avec une grande satisfaction que ce désastre est bien moins considérable qu'on



INCENDIE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES, LE 4 JUIN 1836.

» ne l'avait annoncé. La magnifique Cathédrale de Chartres, » l'un des plus beaux monuments gothiques de l'Europe, ne

» sera point détruite; nos deux belles tours sont sauvées; ni  
 » les vitraux peints, ni les admirables arabesques du tour  
 » du chœur, ni les innombrables sculptures qui décorent ce  
 » beau monument n'ont été endommagés: la couverture en  
 » plomb, la forêt qui la supportait et les cloches ont été détrui-  
 » tes. Mais ce désastre est réparable à prix d'argent. Tout ce  
 » dont la perte eût été à jamais regrettable est sauvé. Comme  
 » Maire de Chartres, je me fais un devoir et un honneur d'ex-  
 » primer à mon tour la gratitude et l'admiration de tous mes  
 » concitoyens, pour le courage et le dévouement de notre  
 » Préfet M. Gabriel Delessert. »

Cependant M. Sauzet, ministre de la justice et des cultes, vint à Chartres dès que la première nouvelle de l'incendie lui fut parvenue; il voulait juger par lui-même de l'étendue du désastre et aviser aux moyens de le réparer (1). Il était accompagné de M. Schmit, chef de division du culte catholique, et de MM. Havé, Debret et Grillon, architectes.

Rentré à Paris, le Ministre demanda aux Chambres un crédit de 800,000 francs dont la moitié pour 1836. En présentant sa demande, il dit aux députés:

« L'incendie de la cathédrale de Chartres vient de frapper  
 » l'État dans un de ses plus précieux édifices. Le sentiment  
 » national lui-même s'en est vivement ému. Un fléau terrible  
 » allait en un instant dévorer l'œuvre des siècles et déposséder  
 » le sol français, la religion et l'art du pays d'un de nos plus  
 » magnifiques monuments — Cette dépossession s'est arrêtée  
 » devant une rivalité d'efforts et de dévouements au-dessus  
 » de tous éloges. Rien de ce dont la France peut s'enorgueillir  
 » n'a été détruit. La cathédrale de Chartres est encore debout  
 » avec tout ce qui la recommande et la distingue entre les  
 » plus beaux monuments de la France. Mais tout ce qui tient  
 » à sa conservation, à sa vie, à sa durée est devenu la proie  
 » des flammes; mais le culte, mais les arts et la France sont  
 » menacés de la perdre, et il y va de son existence si elle n'est  
 » point immédiatement réparée. — La nature de ces réparations

(1) On rapporte qu'au moment où il mit le pied sur la plate-forme d'une des tourelles, pour être tout entier à son émotion et à sa douleur, il pria les personnes qui l'accompagnaient de cesser leurs conversations.

» indique leur urgence. Les nobles et antiques voûtes de la  
 » cathédrale ont résisté aux flammes, mais les immenses toi-  
 » tures qui protégeaient le monument sont entièrement con-  
 » sumées (1). »

On comprend que ces pièces officielles sont très-importantes pour la cathédrale et appartiennent éminemment à son histoire monumentale. Il en est de même du remarquable et lucide rapport de M. Vitet, le savant monographe de Noyon; nous en reproduisons ici la partie archéologique. Ce rapport fut lu à la Chambre des députés le lundi 13 juin 1836:

« Un des plus beaux monuments que le génie du  
 » moyen âge ait élevés sur notre sol, la cathédrale de  
 » Chartres, vient d'être en partie dévoré par les flammes; elle  
 » est encore debout, sauvée comme par miracle; mais sa rui-  
 » ne serait prompte et certaine, si les désastres de l'incendie  
 » n'étaient immédiatement réparés. Ce n'est pas ici le lieu  
 » d'entrer dans les questions d'art et d'architecture; mais on  
 » nous pardonnera peut-être d'indiquer en passant combien la  
 » perte d'un tel édifice eût été irréparable. Notre-Dame de  
 » Chartres est une des premières érections, un des premiers  
 » essais, sur une vaste échelle, de ce style à ogives qui, pen-  
 » dant trois siècles, a couvert l'Europe de tant de merveilles.  
 » Comme toutes les productions d'un art encore à sa jeunesse,  
 » elle offre, dans l'ensemble de ses proportions, une simpli-  
 » cité de lignes, une hardiesse de conception, une austérité  
 » de caractère dont il n'existe pas d'exemples, et qui contraste  
 » merveilleusement avec l'éblouissante richesse de ses vitraux,  
 » avec les innombrables sculptures que tant d'époques diver-

(1) *Moniteur universel*, II<sup>e</sup> trimestre de 1836, page 1395. — Il y a sur l'incendie de 1836 deux relations complètes et très intéressantes: l'une officielle, rédigée, pour ainsi dire à la lueur des flammes par M. Gabriel Delessert, préfet d'Eure-et-Loir, et publiée dans le *Recueil des actes administratifs*, l'autre écrite par un témoin oculaire, M. Lejeune, et insérée dans l'*Annuaire* de 1839, ensuite tirée à part sous le titre: *Les sinistres de la cathédrale*. Cette dernière relation complète celle du *Recueil*, en faisant connaître le zèle intrépide avec lequel M. Delessert parvint à préserver du feu la charpente en bois des bas-côtés, dont l'incendie aurait entraîné la destruction de nos incomparables verrières.

» ses ont déposées sous ses porches et ses voûtes. C'est à la  
 » fois un temple sublime et un musée religieux et historique  
 » que le passé seul a pu produire, et qu'à aucun prix le présent  
 » ne pourrait remplacer.

» Aussi, lorsqu'il y a huit jours la nouvelle se répandit que  
 » le feu venait de consumer tous ces trésors, ce fut un vérita-  
 » ble deuil pour ceux qui en connaissaient la valeur et la beauté.  
 » Heureusement on sut bientôt que le mal n'était pas si grand,  
 » et que, grâce à la promptitude des secours, grâce surtout à  
 » l'activité, à la prévoyance d'un courageux administrateur  
 » et au secours de la population de la ville et des environs, le  
 » feu n'avait atteint que la partie réparable. Toutefois ces  
 » voûtes, qui ont résisté à l'incendie, s'écrouleraient bientôt  
 » si de nouvelles toitures ne venaient les abriter. Le Gouver-  
 » nement a compris qu'il n'y avait pas un moment à perdre.  
 » Le feu n'était pas encore éteint, que déjà M. le Ministre des  
 » Cultes se transportait à Chartres, de sa personne; des hom-  
 » mes de l'art étaient envoyés pour constater l'étendue du dé-  
 » sastre, pour évaluer les sommes nécessaires à sa réparation,  
 » et le lendemain de leur retour, un projet de loi, portant  
 » demande d'un crédit, vous était présenté.

» Votre Commission devait chercher à imiter ce noble  
 » empressement. Vous veniez à peine de la choisir, que déjà  
 » elle était réunie, et elle a voulu que son rapport vous fût  
 » soumis dès votre plus prochaine séance.

» Elle n'en a pas moins examiné le projet de loi, avec la  
 » plus sérieuse attention, et je vais avoir l'honneur de mettre  
 » sous vos yeux les diverses questions que cet examen a sou-  
 » levées, et la manière dont votre Commission a cru devoir les  
 » résoudre.

La Commission se demanda d'abord si le département  
 d'Eure-et-Loir et la ville de Chartres ne devaient pas être  
 appelés à contribuer pour leur part avec le Gouvernement, aux  
 frais de la réparation extérieure. Elle décida que les frais  
 incombaient exclusivement à l'État qui est le seul proprié-  
 taire des Cathédrales.

Le rapport de M. Vitet continue ainsi :

» Restait à examiner une seconde question, celle de savoir

» comment et dans quel système cette dépense devait être  
 » faite. M. le ministre des Cultes s'est empressé de mettre sous  
 » les yeux de la Commission les rapports, notes et devis  
 » approximatifs que lui ont soumis les architectes envoyés  
 » par lui sur les lieux.

» Voici d'abord dans quel état ils ont trouvé le monument :  
 » La charpente du comble supérieur de la nef, de l'abside et  
 » des transepts ou bras de la croix est entièrement consumée.  
 » L'enduit en ciment qui recouvre l'extrados des voûtes leur a  
 » paru en général calciné dans son épaisseur: quant aux  
 » moellons couverts par cet enduit ils ont été attaqués par le  
 » feu à une profondeur qui n'excède pas trois centimètres :  
 » le reste de leur épaisseur n'a subi aucune altération, et  
 » le parement intérieur de toutes ces voûtes n'offre aucune  
 » lézarde, aucun changement dans la couleur de la pierre qui  
 » puissent faire supposer que le feu ait pénétré dans le cœur  
 » de la maçonnerie.

» Le parement intérieur des deux grands pignons du sud et  
 » de l'ouest est calciné aux deux tiers de sa hauteur, dans une  
 » profondeur de six centimètres. Mais ces deux parties impor-  
 » tantes de l'édifice ont conservé leur aplomb, et rien ne doit  
 » faire douter de leur solidité. Les murs du pourtour de tous  
 » les grands combles qui ont été incendiés et particulièrement  
 » les assises qui portaient les fermes de la charpente, ont été  
 » assez vivement attaqués. Mais là comme dans les pignons, il  
 » y aura seulement quelques pierres à changer, et il faudra  
 » jointoyer à neuf l'ensemble de la maçonnerie.

» Les clochers, et surtout le clocher-neuf, sont peut-être ce  
 » qui a le plus souffert. La grande pyramide octogone du vieux  
 » clocher, maintenant qu'elle est privée à l'intérieur de cette  
 » antique charpente qui faisait pour ainsi dire corps avec elle,  
 » paraît vouloir pousser au vide : quelques-uns des arêti-  
 » ers laissent voir des lézardes assez prononcées. Il faut les relier  
 » à différentes hauteurs par des liens de fer. Quant au clocher-  
 » neuf, plusieurs de ses piliers sont calcinés assez profondé-  
 » ment, sans toutefois que cette altération inspire aucune  
 » inquiétude sous le rapport de la solidité. Ce qui a été prin-  
 » cipalement endommagé dans le clocher, ce sont les meneaux,

» les roses et autres ornements dont la restauration doit être  
 » faite avec délicatesse, mais ne présente aucune difficulté  
 » sérieuse.

» Les travaux à faire pour réparer le clocher sont évalués à  
 » 60,000 francs et tous les autres travaux dont nous  
 » venons de parler à 150,000 francs environ, en comprenant  
 » dans cette somme, pour 35,000, une dépense d'une nature  
 » extraordinaire, mais la plus urgente de toutes, savoir: Celle  
 » d'une couverture provisoire en planches. Voici donc une  
 » somme de 200,000 francs qui se trouve absorbée dans toutes  
 » les hypothèses, quel que soit d'ailleurs le système qu'on  
 » adopte pour la partie principale de la restauration, c'est-à-  
 » dire pour la reconstruction des grands combles.

» Voyons maintenant les différents projets qui nous ont été  
 » proposés pour cette construction.

» Le moins dispendieux de tous serait une charpente recou-  
 » verte soit en tuile, soit en ardoise; mais sans parler de ce  
 » qu'il y a de mesquin et de peu monumental dans ce genre  
 » de couverture, l'économie elle-même ne serait guère qu'ap-  
 » parente, car à une si grande hauteur une toiture en ar-  
 » doise et même en tuile serait exposée à des dégradations si  
 » fréquentes, que les dépenses périodiques auxquelles elle  
 » donnerait lieu seraient égales en quinze ans au prix de  
 » l'établissement primitif.

» On ne pourrait donc pas songer à adopter ce genre de cou-  
 » verture. Deux systèmes seulement devaient être examinés  
 » sérieusement: celui d'un comble en bois recouvert en plomb  
 » et celui d'un comble incombustible en fer, recouvert en  
 » tables métalliques.

» La couverture en plomb avait l'avantage de rétablir les  
 » choses dans leur état primitif; mais aussi le monument se  
 » trouvait exposé à une nouvelle chance d'incendie. Bien que  
 » l'administration, avertie par le désastre de Chartres se pro-  
 » pose sans doute de prendre à l'avenir les précautions les  
 » plus sévères toutes les fois que des ouvriers devront faire  
 » usage du feu sur les combles d'un édifice couvert en plomb,  
 » il n'en est pas moins certain qu'on éludera sa surveillance,  
 » et que de nouveaux malheurs arriveront par la même cause.

» Ce serait donc une imprudence coupable que d'exposer cette  
 » belle cathédrale à une seconde épreuve, qu'elle ne suppor-  
 » terait probablement pas avec le bonheur de la première.

» Ajoutons qu'il n'y a encore qu'une légère différence de  
 » prix entre la couverture en plomb et la couverture incom-  
 » bustible. En effet, celle-ci est évaluée à 600,000 fr. et l'autre  
 » à 522,000 francs; mais les données sur lesquelles repose  
 » cette dernière évaluation nous ont paru singulièrement  
 » arbitraires, et selon toute probabilité les prévisions seraient  
 » de beaucoup dépassées. Pour le comble en fer au contraire,  
 » ce danger n'est pas à craindre, car les constructeurs, pour  
 » éviter tout mécompte, ont pris pour base de leur estimation  
 » le prix du comble de l'église de la Madeleine, prix qui  
 » passe pour fort élevé. Or, le mètre superficiel du comble  
 » de l'église de la Madeleine est revenu à 100 francs. La  
 » couverture de la cathédrale de Chartres présente 5,148 mètres  
 » de surface, lesquels au prix de 100 fr. donnent 514,800  
 » francs. En ajoutant à cette somme 85,200 francs pour les  
 » différences imprévues que la rapidité du travail, la forme  
 » aiguë du toit, la prise qu'il donne au vent, et la grande  
 » hauteur à laquelle les matériaux devront être élevés peuvent  
 » introduire dans la construction de ce comble, on est à peu  
 » près certain que l'évaluation de 600,000 francs ne sera pas  
 » dépassée. Ces diverses considérations ont fait penser à votre  
 » Commission que le comble en fer devait être préféré.

» Il est bien encore quelques autres travaux de maçonnerie  
 » et de consolidation qu'il est urgent d'entreprendre dans cette  
 » belle cathédrale: ces travaux sont évalués à 120,000 francs  
 » environ; mais comme ils ne proviennent pas des dégâts  
 » causés par l'incendie, comme le budget ordinaire du Ministre  
 » des cultes devrait y faire face, nous n'avons pas à nous en  
 » occuper. Ainsi 200,000 francs pour les travaux de réparation  
 » aux parties de maçonnerie altérées par l'incendie et pour  
 » l'établissement de la couverture provisoire, 600,000 francs  
 » pour la construction du comble en fer, en tout 800,000 francs;  
 » voilà la somme qui est demandée à la Chambre comme  
 » secours spécial en dehors du crédit ordinaire affecté aux  
 » édifices religieux. La Chambre ne peut pas craindre qu'en